Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 9 mars 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Jean-Baptiste Welcomme**, époux de Dame **Lucie Scamps**, décédé à Roubaix, le 5 mars 1881, dans sa 79e année. — Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

THÉATRE. — CONCERTS. — BEAUX-ARTS

Soirée intime chez M. Paul Martin

Nous avons dit deux mots, dans notre numéro d'hier, de la solennité musicale de l'Hippodrome de Lille.

A l'issue de cette fête, un dîner réunissait chez M. Paul Martin le maëstro Saint-Saëns, ses principaux interprètes et quelques amis. Après le dîner, comme bien on pense, on a fait de la musique.

Mme Pauline Rocher (contralto), qui avait eu la plus petite part dans l'interprétation du *Déluge*, s'est fait entendre dans un morceau du maître où elle a pu déployer toutes les ressources de sa voix. M. Saint-Saëns l'accompagnait.

D'après le récit que nous fait un des artistes invités à cette soirée, à laquelle nous n'assistions pas, l'auteur du *Déluge* a littéralement enthousiasmé son auditoire. Cette réunion d'artistes d'élite se sentait entraînée par l'admiration pour le merveilleux talent de M. Saint-Saëns.

Dans une fantaisie de Liszt, sur des motifs du *Faust*, de Gounod, l'éminent virtuose a eu l'occasion de faire valoir son mécanisme extraordinaire de pianiste. L'improvisation suppléait le plus souvent au manque de mémoire...

Comment traduire en quelques mots les impressions que l'on emporte d'une telle soirée!...

M. Saint-Saëns a quitté Lille hier matin, pour se rendre à Bruxelles, où il devait assister à une soirée donnée en son honneur, par le directeur de l'*Indépendance belge*. Dans quelques jours, il dirigera, à Hambourg, l'exécution de son opéra « *Samson et Dalila.* »

Belgique

ARESTATION DE PELTZER

Notre correspondant particulier de Bruxelles nous télégraphie qu'Armand Peltzer l'un des assassins présumés de Bernays a été arrêté.

L'*Etoile* de mardi matin publie sur cette arrestation des détails qui ne seront pas sans intérêt pour nos lecteurs;

« Le parquet a procédé, dans la nuit de dimanche à lundi, à l'arrestation d'Armand Peltzer.

» Nous n'insisterons pas sur l'importance, la gravité de la mesure que viennent de prendre le procureur du roi, M. Willemaers et le juge d'instruction, M. Ketels, qui depuis le jour où le cadavre de M. Bernays fut découvert dans la maison n° 159, rue de la Loi, ont travaillé jour et nuit, sans relâche, n'ont reculé devant aucune fatigue, aucun sacrifice pour découvrir le ou les auteurs de l'horrible crime qui, depuis bientôt deux mois, tient le pays en émoi.

» Hier encore, alors que nous faisions connaître quelques unes des raisons qui ont motivé le mandat décerné à charge de Léon Peltzer, des journaux d'Anvers et de Bruxelles imprimaient que ce mandat allait être rapporté et qu'à la suite de la lettre publiée par Armand et James Peltzer une réaction s'était faite dans le public en faveur de Léon Peltzer.

» A l'heure même où paraissait ces lignes, Armand Peltzer était amené au Palais de justice et, après avoir subi un interrogatoire qui s'est prolongé de six heures du soir à minuit, il a été écroué, sous mandat d'arrêt, à la prison des Petits-Carmes.

» Depuis longtemps déjà Armand Peltzer ne faisait plus une démarche, un pas sans que le parquet en fût informé. Dans la soirée de samedi les magistrats instructeurs reçurent de l'étranger des télégrammes qui le décidèrent à mander les frères Peltzer au Palais de Justice.

» Armand Peltzer, qui a son domicile à Anvers, était arrivé à Bruxelles samedi soir, et était descendu à l'hôtel Mengelle, où une citation à comparaître devant le juge d'instruction vint le trouver.

Son interrogatoire se prolongea fort tard dans la soirée. Son dîner lui fut même servi au palais. Lorsque Armand Peltzer crut son interrogatoire terminé, il demanda au juge d'instruction s'il pouvait se retirer. — Parfaitement, répondit le magistrat.

» Armand Peltzer sorti du cabinet, mais de l'autre côté de la porte il se trouva en présence d'un gendarme porteur d'un mandat d'écrou, mandat qui fut mis à exécution sans que celui qui en était l'objet fît la moindre observation.

Le même journal écrit encore :

« On aura remarqué que le fac-simile de la lettre de Henry Vaughan trouvée rue de la Loi, à côté du cadavre de M. Bernays ne porte pas de date. La lettre originale, naturellement, n'est pas datée non plus, mais le magistrat instructeur a pu établir cependant qu'elle a dû être écrite, dans la maison de la rue de la Loi après le crime ou, au plus tôt, deux jours avant l'arrivée de M. Bernays. Voici comment cette constatation a été faite, la chose mérite d'être contée.

» On se rappelle que le soi-disant Vaughan a acheté un buvard chez M. Hochmuth, rue Royale. Cet achat, les livres de M. Hochmuth l'indiquent, a été fait le 4 janvier. Or, dans ce même buvard, retrouvé sur le bureau-ministre dans le cabinet où M. Bernays a été assassiné, se trouve sur une des pages du papier buvard l'empreinte de l'enveloppe de la lettre et de la première page de la lettre même! Ceci prouve bien que, si précautionneux qu'il soit, un criminel laisse toujours quelque part un indice compromettant.

» Dans sa lettre adressée de Bâle au « coroner » d'Anvers, Vaughan raconte que c'est en descendant avec le *harts oil* qu'il a découvert que M. Bernays était mort « tué par sa main. » Le *harts oil* n'a pas été trouvé ue de la Loi et il est probable que Vauhan n'en possédait pas qu'en parlant de ce *harts oil*, il a menti en parlant de sa femme et de son enfant malades, et d'autres choses encore, *harts oil* est un remède qui n'existe plus depuis longtemps, dans la pharmacopée.

» Dans certaines villes flamandes, on désigne, sous le nom de *harts oil*, l'huile de Haarlem, mais, nous le répétons, l'huile qu'on tirait autrefois de la corne de cerf n'est plus employée depuis bien des années. »

Bruxelles. — Un événement tragique vient de répandre la plus vive émotion au faubourg de Schaerbeck, dans un estaminet de la rue Rogier.

Le nommé Charles Gents, âgé de vingt-neuf ans, a tué de trois coups de revolver une jeune fille, Catherine Rillaert, qu'il aimait et ne pouvait épouser.

La mort de la malheureuse fut instantanée.

Charles Gents se fit sauter la cervelle et tomba bientôt sur le cadavre de sa victime.

Bruxelles. — Nous apprenons que l'enterrement des deux victimes du drame de la rue Rogier a eu lieu hier.

On apprend que Charles Geens était le beau-frère de la sœur de sa fiancée, c'est-à-dire que son son frère avait épousé la sœur de Catherine. La foule ne cesse de stationner devant la maison où s'est accompli ce drame.

FAITS DIVERS

— Le ministre de l'instruction publique et des beaux arts a décidé que les directeurs et directrices, les professeurs titulaires des écoles normales, les directeurs et directrices des écoles annexes se réuniraient en congrès pédagogique, à Paris, du 11 au 16 avril 1882.

— Une tempête terrible a sévi sur les côtes de Buenos-Ayres. Une canonnière espagnole a coulé bas une canonnière française.

Plusieurs autres navires ont échoué sur la côte.

— M. le général de division de la Jaille est nommé président de la commission de défense des côtes, en remplacement de M. le général de division de Berkheim, appelé au commandement du 4e corps d'armée.

— MM. Henry Edmond et Cheneau, députés, sont nommés membres du conseil supérieur des Haras.

— A une des dernières séances de la Chambre des députés, M. Laroche-Joubert disait en parlant du monopole des tabacs :

L'Etat a le monopole de la vente des cigarettes. Eh bien, au lieu de se servir de papier français, il va acheter son papier à l'étranger, en Autriche, dans ce pays où se fabrique le plus mauvais de tous les papiers à cigarettes. Ce que je dis-là, messieurs, est tellement vrai que je puis affirmer, sans crainte d'être démenti par aucun fumeur de cigarettes, que le papier employé par l'Etat est infumable, et que c'est une marchandise telle que pas un commerçant, pour l'honneur de sa réputation, ne voudrait la mettre en vente! On ne se figurera jamais combien il empoisonne de fumeurs!

Il est, en effet, devenu impossible de fumer certaines cigarettes de la Régie, même celles qui sont vendues au prix élevé de quatre-vingt centimes

C'est en vain qu'on cherchera — surtout dans nos villes frontières — d'empêcher la vente des cigarettes ou du tabac de fraude, tant qu'on n'aura pas réformé les moyens de fabrication.

Or, pour ce qui concerne les cigarettes que les fumeurs lillois sont forcés d'acheter en ce moment à la Régie, disons que le papier dont elles sont enveloppées, est de qualité très inférieure, et que bien des consommateurs en sont parfois incommodés.

Soit dit sans épigramme, mais c'est peut-être là un artifice pour faire fumer des cigares. Malheureusement, à moins d'y mettre un prix très élevé, les cigares français ne sont guère plus fumables que les cigarettes.

Il serait temps, cependant, que l'administration du monopole des tabacs entendît les justes réclamations des fumeurs..... quand ce ne serait que comme moyen préventif de la fraude!

Le crime de la rue de Rambuteau

ASSASSINAT SUIVI D'INCENDIE

La lugubre série des crimes ouverte, il y a huit jours, par l'assassinat de la rue Labat, et continuée par le meurtre de la rue Mercier, à Paris, se poursuit avec une effrayante rapidité.

La nuit dernière, une pauvre vieille femme a été assassinée dans le quartier Saint-Merri, et les assassins, en s'enfuyant, ont mis le feu au local dans lequel avait eu lieu le meurtre, afin de faire disparaître les traces de leur crime.

Au numéro 3 de la rue de Rambuteau, se trouve une petite boutique située au rez-de-chaussée, et occupée par la veuve Meunier, marchande de pommes de terre frites.

Cette femme, qui était âgée de 65 à 66 ans, habitait 2, rue Saint-Paul, et venait seulement pendant la journée à son magasin.

Le dimanche, elle fermait celui-ci, et y venait quelques minutes dans la soirée pour donner à manger à un chat qu'elle y avait mis.

La nuit dernière, vers une heure 45 du matin, deux gardiens de la paix passaient dans la rue de Rambuteau, quand ils aperçurent une fumée épaisse qui s'échappait par la porte de ce magasin, qui était restée entr'ouverte.

Ces deux gardiens, nommés Alheilig et Lefornour, pénétrèrent aussitôt dans ce local et parvinrent à éteindre le feu avant l'arrivée des sapeurs-pompiers.

Les ustensiles et le matériel de la boutique furent brûlés en partie.

Les sapeurs-pompiers, dès leur arrivée, commencèrent le déblaiement du local incendié. En retirant les décombres, un caporal mit à découvert un cadavre que les flammes n'avaient pas atteint et qui fut reconnu pour celui de la veuve Mounier.

Il fut aussitôt déposé sur le trottoir. M. Foucqueteau, commissaire de police du quartier Saint-Merri, se rendit aussitôt sur le lieu du sinistre et fit transporter le cadavre à la mairie du 4e arrondissement.

Là, le docteur Avezou constata que cette femme avait été assassinée : elle portait deux profondes blessures à la tête, l'une en avant, l'autre à la base du crâne; les côtes avaient été, en outre, défoncées.

Ces blessures paraissent avoir été faites avec un instrument contondant. On a retrouvé, dans un coin du local, un lourd merlin dont le fer est souillé de sang et qui paraît avoir servi à commettre le crime.

Le vol était le mobile de cet assassinat, car le tiroir d'une table qui se trouvait dans la boutique a été retrouvé fracturé. Seulement les meurtriers n'ont dû y trouver que de la menue monnaie, car la victime conservait tout son argent à son habitation de la rue Saint-Paul.

Ajoutons que le cadavre a été envoyé ce matin à la Morgue : les premières constatations du docteur Avezou ont relevé que cette femme avait été assassinée hier soir, entre sept et huit heures.

L'enquête se poursuit activement; à demain des détails.

— Mardi soir, une jeune femme de la rue de la Devise, à Bordeaux, une jeune mère, endormit son enfant, le coucha dans son petit lit, déposa sur son front un baiser et s'endormit.

Pauvre femme, elle ne se doutait point que ce baiser qu'elle donnait à son fils serait le dernier! Durant la nuit des rats vinrent mordre le petit être et sucer jusqu'à la dernière goutte de son sang.

—Nous apprenons que le comité des courses de Reims vient de fixer ses réunions aux 20 et 21 mars prochain.

LE PARTI PANSLAVISTE

L'*Agence Havas* nous communique la dépêche suivante :

Saint-Pétersbourg, 5 mars

Le général Skobeleff est arrivé ce matin. Beaucoup de personnes, parmi lesquelles des officiers, l'attendaient sur le perron de la gare. Quelques vivats se sont fait entendre.

La présence d'officiers à la gare et les vivats de la foule sont une preuve des sympathies qui entourent le général Skobeleff. Il y a là une manifestation panslaviste qu'il faut rapprocher du toast porté par le général Paniutine, à Varsovie, et de tant d'autres démonstrations que signalent les journaux étrangers.

La *Presse*, de Vienne, raconte l'entrevue d'un de ses correspondants avec le général Skobeleff. Celui-ci aurait de nouveau affirmé sa haine des Prussiens et la force du parti panslaviste, tout en reconnaissant que la volonté de l'empereur est le plus puissant des obstacles à vaincre, parce que cette volonté est encore obéie.

En résumé, c'est donc l'empereur Alexandre qui veut une politique pacifique, lorsque le parti panslaviste veut lancer la Russie dans une guerre contre l'Allemagne et l'Autriche.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DE-RHÔNE

Un enfant coupé en quarante morceaux

La Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône vient de jugur une horrible affaire d'infanticide.

Le crime a été commis à Bonneveine, dans la banlieue de Marseille, et l'accusée est une servante, Maria Baldi.

Domestique chez un loueur de voitures, M. Grosson, la jeune fille disparut dans la matinée du 4 décembre dernier.

Son maître l'appela vainement à plusieurs reprises; enfin les gens de la maison découvrirent Maria Baldi étendue, inerte, dans un grenier, au milieu d'une mare de sang. Elle s'était ouvert les veines des deux bras, et elle avait essayé de se couper la gorge à l'aide de petits ciseaux.

Les soins qui furent prodigués à la jeune servante la rappelèrent bientôt à la vie. Mais Maria Baldi refusa énergiquement de faire connaître les motifs de sa tentative de suicide; elle se referma, sur ce point, dans un mutisme absolu.

Le lendemain de l'événement, vers neuf heures du matin, le palefrenier qui menait boire les chevaux de M. Grosson à une citerne placée près des écuries, fut étonné de voir que ses bêtes se détournaient de l'eau avec dégoût. Il regarda dans l'intérieur de la citerne et crut apercevoir au fond de l'eau, une sorte de sac en toile qu'il s'occupa de retirer. C'était bien en effet, un sac, une musette à avoine, qui avait été jetée au fond du puits; elle renfermait une lourde pierre et le corps affreusement déchiqueté d'un enfant nouveau-né. Le cadavre était coupé en plus de trente morceaux; les intestins manquaient, ainsi que les pieds et les mains.

Avertie de cette horrible découverte, Maria Baldi se mit à pleurer, et elle avoua que le pauvre petit être dont on venait de trouver le corps horriblement mutilé était celui d'un enfant dont elle était accouchée l'avant-veille. Elle raconta qu'elle avait étouffé son enfant. Elle avait procédé au dépecage du petit cadvre, à l'aide d'un couteau de cuisine. Après quoi, effrayée de ce qu'elle avait fait et torturée par le remords, elle avait essayé de s'ouvrir les veines avec des ciseaux.

Il a été impossible de retrouver les mains et les pieds de la petite victime. Maria Baldi a refusé de dire où elle avait caché cette partie du cadavre. On pense qu'elle a dû enterrer ces tristes restes dans le jardin de ses maîtres.

L'accusée a vingt-six ans; elle est assez jolie.

Le siège du ministère public était occupé dans cette triste affaire par M. l'avocat-général Thourel. Me Roussin a présenté éloquemment la défense.

Après une audience très mouvementée, dans laquelle Maria Baldi a renouvelé en pleurant ses aveux, le jury a prononcé *un verdict d'acquittement!*

On télégraphie d'Alger, 5 mars :

« La cour d'assises de Bone vient de juger les meurtriers du lieutenant de vaisseau Kerguern, qui fut assassiné il y a deux ans près des ruines d'Hippone.

« Trois indigènes sont condamnés à mort; des trois autres accusés, l'un est condamné à sept ans de détention, l'autre à l'internement dans une maison de correction jusqu'à sa majorité, le dernier est acquitté.

Le procès Trigonya

St-Pétersbourg, 5 mars.

Le *Messager du gouvernement* publie aujourd'hui l'acte d'accusation du procès Trigonya, formant plus de 3000 lignes, petit texte, avec l'arrêt rendu contre les accusés.

Les dix condamnés à mort sont : Michaïloff, Suchanoff, Prolenko, Kolodzwisth, Issaïeff, Emelianoff, Teverka, Kletotschnikoff, les femmes Labadoff et Iakimoff.

Sont condamnés aux travaux forcés dans les mines, à perpétuités, Baranikoff, Mekuloff, Trontschiké, Morosoff et Langans.

Sont condamnés à vingt ans de travaux forcés dans les mines : Trigoni, Fridenson, Siatotpolske, et Luotig.

Enfin, la femme Tarentjeva est condamnée à vingt ans de travaux forcés dans les fabriques de l'Etat.

Le ministre de la justice — recommandera Friedenson et Lustig à la clémence de l'Empereur, afin que les peines prononcées contre eux soient — réduites, pour le premier, à dix ans de travaux forcés dans une forteresse, et pour le second, à quatre ans de travaux forcés dans les fabriques de l'Etat.

La 1re chambre de la Cour d'appel a rendu hier lundi son arrêt dans l'affaire de la duchesse de Chevreuse contre la duchesse de Chaulnes, relative à la garde des enfants de cette dernière. Nos lecteurs se rappellent qu'il ne s'agit que d'une question de compétence. La cour a confirmé la décision des premiers juges, qui avait décidé que le Tribunal de la Seine était compétent pour connaître du litige entre les parties.

L'affaire de l'accident de Charenton viendra vendredi et samedi prochains, 10 et 11 mars courant, devant la 9e chambre correctionnelle. Les sieurs Gras, chef de gare à Maisons-Alfort, Gennevès et Mussier, aiguilleurs, sont poursuivis pour homicide et blessures par imprudence. La Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée est également citée comme civilement responsable. Plusieurs des victimes de l'accident ou leurs parents doivent, dit-on, se porter parties civiles. D'après l'instruction, l'accident se serait produit par suite du manque de signaux.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Election législative en Algérie

Oran, 7 mars.

Voici les résultats complets de l'élection :

MM. Dessoliers, rép. rad. 2837 voix (élu);

Pétrelle, rép. opp. 2139 »

Nos ambassadeurs.

Constantinople, 6 mars.

Dans l'audience de congé que M. Tissot a eue à Constantinople, le Sultan s'est exprimé dans les termes les plus sympathiques et les plus amicaux à l'égard de la France.

Paris, 6 mars.

La nomination de M. Andrieux comme ambassadeur à Madrid, peut-être considérée comme un fait accompli. M. Andrieux irait prendre possession de son poste diplomatique vers le milieu d'avril. M. Gérard, nommé 1er secrétaire, quittera Paris dans le courant du mois.

M. Portier, le nouveau gouverneur de l'Inde, quittera Paris vendredi prochain, pour rejoindre son poste par la voie de Brindisi et Suez

On assure que M. le comte de Saint-Vallier, notre ancien ambassadeur à Berlin, ayant accompli ses trente années de service, serait dans l'intention de demander la liquidation de sa pension de retraite.

Nominations de receveurs

Par décret inséré à l'*Officiel* sont nommés receveurs particuliers :

M. Atger, à Mortagne — Orne.

M. de Cry, à Aubusson — Creuse.

M. Bourges, à Oloron — Basses-Pyrenées.

M. Dermitanes, à Sisteron — Basses-Alpes.

Nouvelles parlementaires

Paris, 6 mars, soir.

M. Waddington présente à l'article 2 du projet sur l'enseignement public obligatoire l'amendement suivant :

« Les écoles publiques vaqueront, outre le dimanche, une fois par semaine, afin de permettre aux parents de faire donner à leurs enfants l'instruction religieuse.

» Sur la demande des parents, le conseil départemental pourra autoriser les ministres des différents cultes à donner l'enseignement public dans les locaux scolaires le dimanche, pendant les vacances et un autre jour de la semaine à l'issue de la classe du soir

» Cette autorisation ne sera donnée par le conseil départemental que dans le cas où les enfants ne pourraient pas sans inconvénient être réunis dans les édifices religieux.

» Cette autorisation pourra toujours être retirée par le conseil départemental

M. Marcel Barthe vient de déposer un amendement au projet de loi relatif à la création des syndicats professionnels. Cet amendement est un véritable contre-projet en 6 articles.

Il règle le droit d'association et établit une série de dispositions spéciales relatives aux syndicats professionnels,

La commission de l'enseignement a adopté le rapport de M. Ribière, concluant à l'adoption du projet.

Paris, 6 mars 2 h. 17.

L'extrême gauche s'est réunie avant la séance

Le groupe a entendu la lecture de l'exposé des motifs de la proposition présentée par M. de Lanessan et tendant à faire nommer par la Chambre une commission de trente-trois membres chargée d'étudier les conditions à imposer aux particuliers et aux compagnies qui obtiennent la concession d'une partie de la propriété nationale et d'assurer les droits des travailleurs.

Le projet de M. de Lanessan a été approuvé et sera déposé demain sur le bureau de la Chambre.

2 heures 30.

On annonce que la convention tendant à accorder aux sénateurs et députés le parcours sur toutes les lignes du réseau français moyennant une redevance annuelle de 120 francs, a été signée cette après-midi par la questure des deux chambres et les grandes compagnies.

2 heures 35.

La commission des pétitions vient d'être saisie d'une pétition déposée par M. Paul Casimir Périer et tendant à la suppresion des jeux de Monaco.

Le pétitionnaire demande que les négociations soient ouvertes à ce sujet entre le gouvernement français et la principauté de Monaco.

2 heures 45

Plusieurs sénateurs, émus des plaintes légitimes formées ces jours derniers par les journaux au sujet de la rareté et de la brièveté des séances se montrent résolus à s'entendre avec le plus grand nombre possible de leurs collègues, pour seconder le désir souvent exprimé par M. Le Royer d'imprimer aux travaux du Sénat une plus grande activité.

Il y a actuellement un certain nombre de projets et de propositions prêts à être discutés dont le Sénat pourrait s'occuper utilement dès maintenant, en attendant les projets qui doivent lui être transmis par la Chambre des députés.

Victor Hugo et les Nihilistes

Paris, 7 mars.

Le *Rappel* et le *Voltaire* publient la protestation de Victor Hugo contre la condamnation des Nihilistes dans le procès de Trigonya.

Les Sociétés de secours mutuels

Paris, 7 mars.

Le ministre de l'intérieur élabore en ce moment de concert avec le ministre des finances un important projet de loi tendant à favoriser le développement des sociétés de secours mutuels en leur accordant sous certaines conditions la subvention de l'Etat. Il s'agit notamment d'arriver à faire que ces caisses puissent servir des pensions de retraites aux sociétaires infirmes ou âgés. Ce serait un autre moyen d'arriver au but que poursuivent les députés qui ont présenté des propositions tendant à la création d'une caisse nationale de retraite.

Un inspecteur en tournée

Le Mans, 6 mars.

Un inspecteur primaire, faisant sa tournée ordinaire, vint visiter l'école de X..., tenue par des religieuses. Son inspection terminée, il pénétra jusque dans les chambres des maîtresses, dit le *Journal du Mans*, ouvrit leur armoires, bouleversa les vêtements et le linge qui s'y trouvaient et finit par découvrir, dans un coin, un numéro du *Pèlerin* et un numéro de la *Semaine religieuse* du diocèse.

« Je vous y prends, dit-il, voilà ce que vous » vouliez nous cacher. Mais je vous dénoncerai » au conseil départemental, et vous aurez de » mes nouvelles. » L'école de X,.. est une école mixte. Les garçons sont séparés des filles, comme cela existe dans beaucoup d'autres écoles, par une cloison de bois. L'inspecteur a donné l'ordre d'abattre cette cloison. Autrefois, on trouvait la séparation nécessaire.

On avait même soin de fixer la sortie de l'école à des heures différentes pour les deux sexes. Mais les agents de M. Ferry trouvent ces précautions antirépublicaines. Malheureusement pour l'inspecteur, il rencontre une résistance à laquelle il ne s'attendait pas. L'école de X...,a été construite aux frais d'une dame généreuse, qui s'oppose formellement à ce qu'on démolisse la cloison qu'elle a payée de ses deniers.

Nouvelles d'Algérie

Oran, 6 mars.

Des avis de Mecheria annoncent que la colonne Mernet a fait une capture importante. Elle a enlevé 1800 moutons, et 300 chameaux. Une autre colonne a surpris, par une marche rapide, une centaine d'hommes, et a capturé 10 douars.

Ces faits ont produit une grande impression sur les tribus dissidentes.

Affaires de Tunisie

On lit dans la *Patrie* :

« D'après le plan que M. Gambetta avait rêvé pour la Tunisie, notre ministre résident aurait été le véritable souverain de la Régence : maître absolu de toutes les fonctions, de toutes les administrations, il n'aurait guère laissé au Bey que son harem, sa liste civile et ses palais.

» M. de Freycinet, persuadé que la réalisation d'un tel projet serait loin de plaire à certaines puissances, est d'un avis absolument opposé à celui de M. Gambetta, au sujet des réformes qu'il convient d'appliquer dans la Régence.

» Aussi, croyons-nous savoir que le plan dont il a commencé l'élaboration sera beaucoup moins autoritaire. Tout en conservant le principe du protectorat, le ministre des affaires étrangères voudrait trouver un régime qui n'excitât pas la jalousie où les susceptibilités de la Sublime-Porte, de l'Italie ou de l'Angleterre.

» Nous comprenons parfaitement, au point de vue de nos relations extérieures, les intentions de M. de Freycinet; mais nous devons constater que c'est un mouvement de recul des plus marqués. »

Cérémonie funèbre à la mémoire de Pie IX

Nous recevons de notre correspondant spécial la dépêche suivante :

« Rome, 6 mars, midi 40 m.

» Ce matin, une foule immense a pris part à la cérémonie funèbre célébrée en mémoire du regretté Pape Pie IX.

» Mgr Mermillod, évêque consacré par le défunt Pape, a chanté la messe solennelle.

» Le cardinal-doyen a donné l'absolute. »

Le scrutin de liste en Italie.

Rome, 6 mars.

Le Bureau central du Sénat a admis par 7 voix contre 3 le principe du scrutin de liste.

Le général Skobeleff

Londres, 6 mars.

Le *Daily News* reçoit de Berlin la dépêche suivante :

»On assure que le général Skobeleff donnera sa démission de commandant du corps d'armée de Minsk. Cette démission sera acceptée. Mais le général obtiendra un autre poste et restera dans les rangs de l'armée comme aide de camp général.»

Le mouvement panslaviste

St-Pétersbourg, 6 mars.

On affirme que le général Baranoff, qui a prononcé il y a quelque temps contre les Allemands, et à Moscou, un discours analogue à celui du général Skobeleff, va être nommé gouverneur des provinces de la Baltique, poste qui serait spécialement rétabli pour lui.

Les intentions du Czar

Paris, 6 mars.

La *Saint-James Gazette* vient de publier une correspondance de Russie où une nouvelle qui, chose étrange, trouve crédit en Allemagne, est imprimée pour la première fois. Le czar aurait décidé que, si la situation ne se modifiait point, il abdiquerait aussitôt après son couronnement, en faveur de son fils, lequel, pourvu d'un conseil de régence, composé de trois membres de la famille impériale, serait libre de promulguer une Constitution.

Chambres des Communes

Londres, 6 mars.

Sir Charles Dilke dit que les pourparlers commerciaux avec l'Espagne continuent.

Sir Stafford Northcote propose à la Chambre de confirmer sa résolution en interdisant le serment à M. Bradlaugh.

M. Majorisbank propose un amendement tendant à modifier la loi du serment en laissant option au député de prêter serment ou de faire une déclaration.

M. Gladstone appuie cet amendement.

La discussion est très animée.

L'amendement Majorisbank est rejeté, aux applaudissements frénétiques des conservateurs.

La motion de Sir Stafford Northcote est adoptée.

La retraite de M. Gladstone

Londres, 6 mars.

Il est certain qu'avant même l'attentat de Maclean, M. Gladstone a songé sérieusement à donner sa démission. Le conflit avec la Chambre des lords l'épouvantait. Le *Daily Telegraph* l'a annoncé d'une façon formelle.

Depuis cet attentat, d'après les informations qui nous viennent d'Angleterre, les hésitations de M. Gladstone, fruits de scrupules tardifs, n'ont fait que croître et, parmi les hommes qui approchent à la fois la reine et son premier ministre, on ne doute pas de la retraite du cabinet whig.

Les armements roumains

Vienne, 6 mars.

Les armements auxquels se livre le gouvernement roumain, avec un empressement qui n'a pas été dissimulé, ont provoqué, de la part de l'Autriche et de la Turquie et presque simultanément, une demande d'explications qui, pour indirecte qu'elle soit, n'en est pas moins significative.

Le roi de Roumanie a prié son parent, l'empereur d'Allemagne, de rassurer à la fois l'empereur d'Autriche et le sultan.

La Serbie royaume

Belgrade, 6 mars.

La Schoulptchina a voté l'érection de la Serbie en royaume.

DERNIÈRE HEURE

(Service télégraphique particulier)

Une collision entre les troupes françaises et marocaines

Alger, 7 mars.

Une dépêche adressée d'Alger au ministre de la guerre, annonce que par suite d'un malentendu, une collision s'est produite entre les troupes françaises et des troupes marocaines, près de l'oasis Figuig.

Conseil des Ministres

Paris, 7 mars.

Les ministres, réunis en conseil ce matin, se sont occupés des affaires courantes. Ils ont approuvé le projet de loi de M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine, relatif à l'entreprise d'une expédition scientifique au Pôle nord, de concert avec les autres puissances.

M. de Freycinet, président du Conseil, a donné communication d'une notification adressée par le gouvernement Serbe, au sujet de l'érection de la Serbie en royaume.

Les nihilistes

Londres, 7 mars.

Une dépêche adressée de Saint-Pétersbourg au *Times*, annonce que d'importantes arrestations de nihilistes ont été opérées dernièrement à Odessan.

Une imprimerie clandestine a été découverte,

Le mouvement administratif complémentaire

Paris, 7 mars.

Il est inexact que le ministre de l'intérieur prépare un mouvement administratif complémentaire. Il sera seulement pourvu au remplacement d'un sous-préfet mis en disponibilité sur sa demande.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 7 mars

Présidence de M. Le Royer.

BRUITS DE COULOIRS

Peu de sénateurs dans les couloirs, et partant point de nouvelles.

La commission du traité de commerce franco-italien s'est réunie.

Elle a examiné environ 150 articles.

Elle a fait ses réserves sur les vins et les bières, au sujet desquels elle s'entendra avec le gouvernement et particulièrement avec M. le ministre du commerce.

La commission relative aux enfants abandonnés a adopté les 9 premiers articles du projet.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures.

PROJETS D'INTÉRÊT LOCAL

Le Sénat adopte les projets d'intérêt local suivants :

1° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de l'Ardèche à contracter un emprunt pour les travaux de deux écoles normales.

2° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à former une nouvelle commune dans l'arrondissement d'Alais (Gard),

3° Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département du Finistère à contracter un emprunt pour la construction de deux écoles primaires.

4° Le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Seine à modifier l'emploi des ressources crées par deux lois antérieures.

LES MUSULMANS D'ALGERIE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en 2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'état-civil des indigènes musulmans de l'Algérie.

Les articles 16 à 21 inclusivement sont adoptés.

AMENDEMENT D'HAUSSONVILLE

M. le comte d'Haussonville présente sur l'article 22 un amendement relatif à la règlementation de l'exécution de la prochaine loi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du 7 mars 1882

Présidence de M. Brisson

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont calmes.

On remarque beaucoup de personnalités ecclésiastiques dans les tribunes.

L'anarchiste Raoul Canivet se promène dans les couloirs, où il annonce qu'il va partir pour Lille et de là pour Saint-Pierre-lès-Calais, pour y faire des conférences.

Le service de la sûreté générale a été averti que des individus vendaient des cartes transparentes de mauvais goût, aux abords du Palais Bourbon, à deux heures de l'après-midi, au moment où les curieux font la haie pour voir entrer les députés.

Des ordres ont été donnés aujourd'hui pour mettre un terme à ce commerce scandaleux.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

PROJETS D'INTÉRÊT LOCAL

La Chambre adopte les deux projets d'intérêt local suivants :

1° Le projet de loi tendant à autoriser la ville d'Amiens (Somme) à emprunter 200,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

2° Le projet de loi tendant à autoriser l'hospice d'Armentières (Nord), à contracter un emprunt et à approuver un engagement pris par la ville d'Armentières, en vue du remboursement.

LA CIRCULATION DES DEPUTÉS SUR LES LIGNES FERRÉES

M. Margaine dépose un projet de loi relatif à la circulation des députés sur les lignes ferrées, moyennant une retenue mensuelle de 15 francs sur leur traitement.

L'urgence est déclarée.

Le projet est renvoyé à la commission de la comptabilité.

VALIDATION

M. Sarrien présente un rapport sur l'élection de M. Carrette à Abbeville, et conclut à la validation, qui est adoptée.

LE CONCORDAT

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Charles Boysset et un grand nombre de ses collègues, tendant à l'abrogation du Concordat.

Mgr Freppel, combat la prise en considération proposée par la commission. Cette proposition, dit l'orateur, est contraire au droit des gens.

On abroge des lois, mais on n'abroge pas les traités. Or, le concordat est un traité, comme l'indique très-bien la formule qui se trouve en tête de cet acte.

Mgr Freppel espère que M. de Freycinet s'opposera à un acte aussi inouï que l'abrogation d'un traité; cela causerait un trouble profond dans les relations de la France avec les autres nations.

Bulletin du Commerce

LES VENTES DE LONDRES

Londres, 6 mars, 6 h. 5 soir.

10075 balles ont été vendues.

Beaucoup d'animation.

Les prix ont été fermement soutenus.

AVIS AU COMMERCE

On nous communique de Paris que MM. Ch. Weil, rue d'Enghien; L. Mas, 21 bis, rue Paradis-Poissonnière; L. Lévy, 46 rue des Jeûneurs; Requillart et Bellon, 30 Faubourg-Poissonnière, ont des acheteurs en tissus.

M. Lehmann, 107 Boulevard Magenta, reçoit la haute nouveauté en tissus par petit métrage.

M. Moreau de Beaune, Hôtel de France et Champagne, rue Montmartre, achète les tissus de Roubaix.

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde du Hâvre, communiqués par Jules Cauët.

Cotons

Hâvre, 7 mars.

Cours de clôture de New-York du 6 Mars.

Mars	avril	mai	juin	juill.	août.	sept.	oct.
11,78	11,92	12,09	12,26	12,41	12,55	12,20	11,61

Ventes du jour : 00,000 balles. — Marché languissant.

Recettes du jour : 14,000 bal. contre 29,000 en 1881.

Total de la semaine : 21,000 balles contre 50,000 en 1881.

Saindoux

Hâvre, 7 mars.

Cours de clôture de New-York du 6 Mars.

Mars	avril	mai	juin	juill.	août
10,45	10,45	10,55	10,625	10,65	10,65

Roubaix, le 7 mars 1882.

Cotons

Le Havre, 6 mars.

Cotons (clôture) bonne demande, prix très fermes. Ventes de la journée 2400 balles. On cote très ordinaire Louisiane disp. 81 les 50 kilos.

Liverpool, 6 mars.

Cotons (clôture du marché) — Vente de la journée 10,000 balles dont 500 pour la spéculation et l'exportation et 9500 pour la consommation.

Marché soutenu.

Importations du jour 7000 b.

Marché de Courtrai du 6 Mars

Prix par hectolitre: Froment blanc, 22 »» 23 »» Froment roux »» »» »» »»; Seigle 14 »» 15 »»; Avoine 9 50 10 »». Prix par 100 kilogrammes : Pommes de terre jaunes 6 »» 7 »»; Pommes de terre rouges 7 »» 7 50; Beurre par 1/2 kil. 1 50 1 75; Œufs, les 25